



La Ferté-Bernard

RETRAIT D'UNE AUTORISATION D'URBANISME

A la demande du bénéficiaire

Commune de LA FERTE-BERNARD

DP07213225Z0100	
Date de dépôt	12/08/2025
Accepté	tacitement le 12/09/2025
Demandeur	SCM KINESANTE, Représentée par Madame Ysaline BARTHELEMY 6 rue Carnot 72400 LA FERTE BERNARD
Projet	Travaux ou changement de destination sur construction existante : mise en conformité de l'accès PMR et installation d'un bloc de climatisation
Terrain	BV-0050 20 place Saint Julien 72400 LA FERTE-BERNARD

Madame,

Vous bénéficiez d'une autorisation d'urbanisme dont vous avez demandé le retrait.

Le retrait par l'administration est possible dans les 3 mois suivant la décision si elle est illégale et à la demande du bénéficiaire¹.

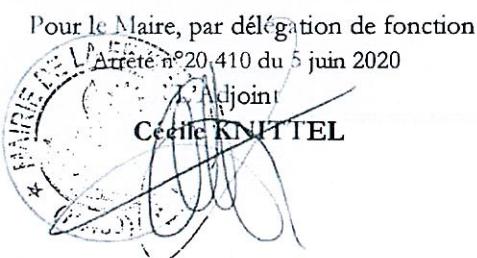
Votre demande de retrait a été adressée à la mairie en date du 11 novembre 2025.

En conséquence, les éventuelles taxes d'urbanisme (Taxe d'Aménagement et Redevance d'Archéologie Préventive) générées par cette autorisation n'auront pas à être acquittées. Une copie de ce courrier est transmise aux services de l'Etat chargé de la fiscalité et du contrôle de légalité.

Ce retrait signifie que votre autorisation est réputée n'avoir jamais existée.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de ma considération distinguée.

La Ferté-Bernard, le 19 novembre 2025



¹ L424-5 du code de l'urbanisme

Affiché le 02 DEC. 2025